



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

viande avariée polonaise

Question au Gouvernement n° 1640

Texte de la question

VIANDE AVARIÉE POLONAISE

M. le président. Chers collègues, calmez-vous pour écouter la question de M. Loïc Dombreval.

M. Loïc Dombreval. J'associe mon collègue Michel Lauzzana à cette question. Un journaliste polonais a filmé en caméra cachée, la semaine dernière, les coulisses d'un abattoir de la région de Mazovie en Pologne, dans lequel des vaches à l'agonie, manifestement malades, ont été abattues puis découpées pour leur viande.

Aucun vétérinaire n'aurait été présent cette nuit, lors de l'abattage de ces vaches malades. Les morceaux de ces animaux auraient été indistinctement mêlés aux autres. La viande n'étant plus ensuite inspectée, elle a pu être distribuée auprès des consommateurs et des sous-traitants.

La Pologne, qui exporte près de 80 % de sa production de viande de bœuf, représente 20 % des exportations de l'Union européenne. Dans ce contexte, la crainte d'un scandale sanitaire européen plane. Une équipe d'inspecteurs vétérinaires de la Commission européenne est d'ailleurs arrivée avant-hier, lundi 4 février, à Varsovie, pour mener l'enquête.

Vendredi 1er février, vous avez précisé, monsieur le ministre, que 150 kilogrammes de viande avaient déjà été récupérés dans les entreprises françaises de transformation dupées, sur les 795 kilogrammes de viande polonaise frauduleuse recherchés.

Je vous poserai trois questions. Quelles autres actions avez-vous menées pour protéger nos concitoyens ? Quelles garanties pouvez-vous apporter pour éviter de tels agissements en France ? Comment comptez-vous agir au niveau européen pour mieux protéger nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Thierry Benoit. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Merci pour votre question, monsieur le député, qui me permet de préciser certains sujets liés à l'importation de viande frauduleuse depuis la Pologne. Nous avons été informés le 30 janvier, par le réseau d'alerte européen, que plus de trois tonnes de viande étaient entrées dans le marché de l'Union européenne, dont 795 kilogrammes en France. En France, nous nous sommes aperçus que neuf entreprises, essentiellement de négoce, les avaient achetées pour les transformer et les revendre. Ces entreprises, qui ont été dupées et trompées, ne sont en aucun cas responsables de cette situation.

M. Jean-Paul Dufrène. Il fallait acheter français !

M. Didier Guillaume, ministre. Elles ont acheté de la viande comme la réglementation les y autorisait.

Moins de soixante-douze heures après, la trajectoire des 795 kilogrammes de viande était retrouvée et la plupart des morceaux récupérés. Je salue à cet égard l'ensemble des services vétérinaires de notre pays et de la filière bovine. La traçabilité à la française a fonctionné et nous avons réussi à récupérer l'ensemble de la viande frauduleuse. Nous pouvons les remercier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Il demeure que 145 kilogrammes ont été intégrés dans de la viande hachée et vendus pour être consommés. Précisons qu'il n'y avait aucun problème sanitaire pour ces 145 kilogrammes de viande mais uniquement un problème réglementaire.

M. Jean-Paul Dufrène. Faux !

M. Didier Guillaume, ministre. J'en viens à votre deuxième question, concernant notre pays. L'étiquetage à la française est en place puisque nous avons demandé à l'Union européenne de poursuivre la démarche. Il faudrait en effet que la procédure soit la même au niveau de l'Union.

Quant à votre troisième question, nous réclamons depuis de nombreux mois, à la suite d'une demande du Président de la République, qu'une task force européenne de lutte contre la fraude dans le domaine alimentaire soit créée. J'ai réitéré la demande la semaine dernière à Bruxelles car elle est indispensable pour permettre d'exercer un contrôle sur pièce dans chaque pays de l'Union. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Loïc Dombrevail](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1640

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 février 2019](#)